



Site Natura 2000 FR 9301519 «Le Buëch» Compte-rendu du Comité de pilotage Jeudi 17 Mai 2018, Eyguians

Personnes présentes :

M. Jean-François ALLIER, adjoint au Maire de L'Épine
M. Marcel BARBERO, CSRPN, rapporteur scientifique du site Natura 2000 "Le Buëch"
M. Jean-Paul BEAL, adjoint au Maire de Val-Buëch-Méouge
M. Jean-Luc BEURRIER, ONF secteur de Laragne
M. Jean-Pierre CHOFFEL, AAPPMA "La truite du Buëch"
M. Emmanuel COSSON, Groupe Chiroptères de Provence
M. Thierry COULEE, ONCFS 05
M. Thierry DAHIER, ONCFS 04
Mme Mélanie DASTREVIGNE, SNAM 05
M. Cédric DECULTOT, chargé de mission Natura 2000 DREAL PACA
M. Alain D'HEILLY, Maire de La Bâtie Montsaléon
M. David DOUCENDE, FDAAPPMA 05
M. Marc FIQUET, DDT 05 / SEEF
Mme Clémentine GAND, animatrice Natura 2000 "Gorges de la Méouge" et "Le Buëch"
M. Roger GARCIN, adjoint au Maire de Laragne-Montéglin
M. Jean-Pierre GAUTHIER, adjoint au Maire de Saint-Julien-en-Bauchêne
M. Adrien GAUTIER, JA 05
Mme Catherine LANTEAUME, Présidente du COPIL, adjointe au Maire de Sigottier
M. Stéphane LECRET, SYME 05
M. Quentin MARTINEZ, PNR Baronnies provençales
M. Bernard MATHIEU, Maire de Serres, vice-président à la CCSB, Vice-Président du SMIGIBA
M. Thierry NEDELEC, adjoint au Maire de Le Bersac
M. Yannick POGNART, Agence Française pour la Biodiversité (AFB)
Mme Claudine POTIN, DDT 05
M. Jean-Marc SALLES, DREAL PACA
M. Jean SCHULLER, adjoint au Maire de Trescléoux et conseiller communautaire à la CCSB
Mme Elise RIVOAL, SAPN
Mme Carolyne VASSAS, Directrice du SMIGIBA

Personnes excusées :

Mme Nathalie AUBIN, Office de tourisme « Sources du Buëch »
M. BAGARD, conseiller municipal de Sisteron et conseiller communautaire à la CCSB
M. François BOCA, SMAVD
M. Le Lieutenant-Colonel CARLHIAN
Mme Géraldine DUVOCHEL, EDF
M. Jacques FRANCOU, Président du SMIGIBA
Mme Chantal GARCIN, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 05
M. Robert GAY, Maire de Mison
Mme Nathalie GIRARD, Chambre d'Agriculture 05
Mme Coralie HUMBERT, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
Mme Francine LEBER-BOYER, DDT 05

M. Georges LESBROS, Maire de Montmaur
Mme Catherine MICHEL, CRPF 05
M. Jean PASQUET, Président de l'AAPPMA « La Gaule Gapençaise »
Mme Pascal THOMASSIN, ONF
M. Michel TRUC, Maire de Montbrand

Ordre du jour :

- Introduction par Madame LANTEAUME, nouvelle Présidente du Comité de Pilotage
- Le site Natura 2000 "Le Buëch"
- Bilan de l'année 2017
- Programmation 2018
- Mise à jour de l'Arrêté Préfectoral de composition du Comité de Pilotage (DDT 05, Mme POTIN)
- Présentation du projet d'extension du site (DREAL PACA, M. SALLES)

Introduction de Mme LANTEAUME

Catherine LANTEAUME remercie M. le Maire de Garde Colombe pour son accueil, les personnes présentes et introduit la séance ainsi :

“C’est avec grand plaisir que je préside ce comité de pilotage Natura 2000. Non pas pour “l’étiquette de présidente” mais parce que la Nature ou ses attributs m’ont souvent guidé dans mes choix de vie. Elle soigne et nourrit ma famille et m’apporte des joies toutes simples au quotidien, en particulier au printemps.

Et si je me place non plus à mon échelle mais celle de notre territoire, nous savons tous que c’est bien la Nature qui confère au Tourisme et à l’Agriculture, nos deux “poumons économiques”, toute une richesse économique, sociale et écologique.

Mais il faut aussi savoir que le Vivant a 3 milliards 800 millions d’années d’expérience, qu’il est beaucoup plus efficace que nous notamment par les technologies que la Nature a développées. La Nature a beaucoup de choses à nous apporter. En même temps, on assiste à l’érosion de la biodiversité : (je parle sous le contrôle de spécialistes) 52 % des animaux sauvages ont disparu en 40 ans, 30 % des oiseaux, 80 % des insectes. On ne sait pas combien ça nous coûte mais ça nous coûte très cher...

C’est pourquoi, je suis persuadée que nous allons pouvoir compter sur vous tous ici présents pour faire comprendre qu’il faut protéger la biodiversité tout en conservant les activités économiques existantes, sans fermer les sites au public.

Vous êtes les parties prenantes du projet que l’on va vous exposer et en tout état de cause, il apparaît nécessaire que le réseau Natura 2000 soit renforcé. Je compte sur vous !”

Le Site Natura 2000

Le site Natura 2000 et ses spécificités ont été représentés (cf. Diaporama).

Bilan de l’année 2017

Mme GAND reprend les différentes thématiques abordées depuis janvier 2017 (cf. Diaporama).

Suivis scientifiques :

M. MARTINEZ souhaiterait savoir si les résultats des suivis scientifiques permettent de dégager des tendances d’évolution des populations suivies (observations sur de nouveaux secteurs, traitement statistique des résultats...).

Mme GAND répond qu'aucune analyse statistique n'est réalisée. L'objectif est d'établir des cartographies d'absence/présence des espèces recherchées et pour le moment aucun rapport n'est rédigé. Les observations de terrain semblent montrer une amélioration pour les populations d'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*). Elles se portent mieux dans le Grand Buëch car plus de secteurs sont colonisés. Pour ce qui est des Chauves-souris, des bénévoles de l'association Vesper'Alpes ont réalisé des comptages sur certains ponts du Buëch. Un travail en partenariat avec le Conseil Départemental 05 doit être entrepris pour que les agents des routes disposent de ces informations afin de pouvoir prendre en compte ces espèces lors de travaux ou de l'entretien de ces ouvrages. En ce qui concerne l'Apron du Rhône, les résultats de pêches électriques menées par les étudiants de l'Université Aix-Marseille semblaient moins encourageants que les années précédentes. Cela est peut-être dû à une année 2017 très sèche mais aucune conclusion ne peut être tirée avec certitude.

M. POGNART ajoute que les prospections menées dans le cadre de la convention signée entre l'AFB et le SMIGIBA, ont été réalisées avec pour objectif de déterminer l'absence ou la présence d'espèces de poissons d'intérêt communautaire et non dans celui de réaliser un inventaire standardisé. En effet ces derniers sont très lourds à organiser que cela soit en termes de moyens humains ou de matériels. Cette démarche a pour objectif de compléter les connaissances afin de pouvoir délivrer des avis (AFB) et de compléter des évaluations d'Incidences Natura 2000 (animateur et animatrices Natura 2000 au SMIGIBA) en cas de travaux sur les affluents du Buëch. Il précise qu'il constate une recolonisation des affluents par les écrevisses, comme sur le Rif d'Agnielles. Les données recueillies sont de type absence/présence (pas de calcul de biomasse, ni d'évaluation du nombre d'individus par captage/recapture). Il nuance le constat sur l'Apron du Rhône car celui-ci recolonise malgré tout très doucement le milieu, un individu ayant été observé à l'aval du barrage EDF de Serres.

Mme GAND précise que ses participations à des jours de terrain sur des suivis de « qualité de milieu » ont permis de rencontrer les partenaires présents sur ce territoire et d'apprécier sur le terrain la diversité écologique du site.

M. NEDELEC, demande la marche à suivre en cas de travaux sur les ponts abritant des Chauves-souris. Mme GAND lui répond qu'en fonction des situations, des techniques simples peuvent être mises en place. La pose d'une bâche après l'envol des animaux en début de nuit permet de bloquer l'entrée d'un gîte de quelques individus. Ainsi les Chauves-souris cherchent ensuite un nouvel endroit et les travaux peuvent être réalisés sans avoir détruit d'individus. M. COSSON insiste sur l'importance d'anticiper les travaux sur les ponts afin d'être le mieux accompagné possible. Le Conseil Départemental 06 a déjà mis en place une base de données qui compile les informations sur la présence de Chauves-souris ce qui facilite l'anticipation. Il faut absolument éviter d'exclure les Chauves-souris dans les ouvrages d'art car il n'y a pas toujours de gîtes de substitution. Il souligne également le manque actuel de connaissances sur la répartition de ces espèces protégées de manière générale, c'est pourquoi la bonne anticipation des projets permet de mobiliser un expert ou une association permettant d'avérer ou non la présence de Chauves-souris sur les lieux des travaux prévus.

M. FIQUET rappelle qu'il est important de se rapprocher du SMIGIBA, ou des services de l'Etat ou de l'AFB. En effet, l'anticipation des travaux permet d'éviter les préjudices sur les habitats et les individus. Il existe des solutions peu coûteuses, simples et très efficaces pour accueillir les Chauves-souris sur les mêmes sites.

M. NEDELEC indique que les premières préoccupations des élus sont de réussir à concilier les contraintes réglementaires, météorologiques et temporelles (planning des entreprises parfois compliqués).

M. GAUTHIER demande pourquoi les élus ne sont pas prévenus en amont car parfois il faut intervenir en urgence et ce n'est pas possible d'anticiper les travaux à effectuer. M. FIQUET répond qu'il faut mieux communiquer sur les projets à venir pour pouvoir être suffisamment accompagnés. M. COSSON ajoute que le rôle d'animateur Natura 2000 du SMIGIBA est de centraliser la donnée et d'informer sur son niveau de connaissance des enjeux naturalistes. M. BARBERO soutient ce propos en insistant pour que l'action scientifique soit transparente. M. SCHULER considère être suffisamment en contact en amont avec le SMIGIBA bien que parfois il y ait des urgences qu'il faut régler au cas par cas.

M. BARBERO félicite la prise en compte de la fonctionnalité des adoux dans l'animation Natura 2000 car le site avait été restreint à la ripisylve du Buëch sans intégrer tous les adoux. Il s'interroge sur les avancées de l'étude permettant d'observer l'hybridation génétique entre le Barbeau méridional et le Barbeau fluviatile. M. POGNART lui répond que cette étude génétique a été réalisée et qu'elle devrait prochainement être finalisée. Les résultats restent encore à venir.

M. COSSON demande où en est la Loutre sur le site du Buëch et si des problématiques conflictuelles pourraient émerger, avec la pêche notamment. Mme GAND répond que sur les Hautes-Alpes, sa présence est avérée sur la Durance vers Espinasses. Elle est cependant toujours absente dans le bassin versant du Buëch mais son retour est surveillé de près. Cette espèce étant également inscrite à la Directive Habitat-Faune-Flore, elle sera ajoutée au Formulaire Standard de données du site lorsqu'elle sera installée sur ce territoire afin que des actions puissent par la suite être menées en sa faveur.

Programmation 2018

Mme GAND évoque les projets déjà entamés en 2018 et ceux prévus jusqu'à la fin de l'année (cf. Diaporama).

Evolutions envisageables par rapport au Comité de pilotage :

Mme GAND propose que le Comité de pilotage soit déplacé vers la fin de l'année afin que les membres puissent davantage s'exprimer sur les actions à mener l'année suivante et puissent ainsi être plus acteurs dans l'animation du site Natura 2000. En effet, en mai ou juin, la moitié des actions ont déjà été amorcées. Mme VASSAS complète ce propos par la possibilité de rédiger une note de préparation qui serait envoyée en même temps que l'invitation au COPIL, afin que les membres puissent préparer des questions, des propositions, etc.

Mme VASSAS évoque également la possibilité de mettre en place des groupes de travail portant sur des thématiques précises afin que des membres du COPIL puissent s'investir dans l'une ou l'autre des activités de l'animation Natura 2000 s'ils le désirent.

Mme RIVOAL confirme que le Comité de Pilotage est un peu spectateur et qu'il serait intéressant de faire des Groupes de Travail à thèmes. Si le comité se réunit en novembre, c'est un peu trop tard pour prendre des décisions concernant l'année à venir. Le mois d'octobre serait plus propice.

M. MATHIEU demande que les Groupes de Travail ne soient pas trop nombreux car ce sont toujours les mêmes personnes qui s'y investissent.

M. CHOFFEL propose un Groupe de Travail sur la protection du milieu aquatique.

M. BARBERO indique qu'il est intéressant de faire le lien avec les PLU et d'y impliquer une expertise environnementale afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux naturels locaux. Mme GAND déplore d'être assez peu sollicitée au sujet des PLU et propose de s'investir pour donner conseils naturalistes auprès des communes qui le souhaitent. M. FIQUET complète par son constat que malgré les Porter à Connaissance que font les services de L'État, l'information arrive souvent trop tard, au moment de l'instruction des PLU car les animateurs Natura 2000 ne sont pas contactés en amont. Il est important pour les communes de l'anticiper afin de prendre les enjeux liés à la biodiversité. M. MATHIEU précise que les Personnes Publiques Associées définies en amont sont automatiquement consultées mais que l'animateur Natura 2000 n'en fait pas partie. L'État, qui en fait partie, devrait informer et communiquer avec l'animateur Natura 2000 afin de venir accompagné par celui-ci lors des rencontres officielles.

M. Adrien GAUTIER demande que les agriculteurs soient impliqués notamment dans le cadre de projet de retenue.

M. COSSON souhaiterait que les études et les actions menées par le SMIGIBA soient communiquées au GCP car les Chauves-souris sont intimement liées à tous les compartiments de la rivière (la ripisylve, le milieu aquatique, etc.). Il propose un Groupe de Travail « Aménagement et biodiversité » dans lequel une analyse préalable au PLU pourrait être réalisée.

Mme LANTEAUME propose que Mme GAND envoie un mail pour récolter les avis des personnes n'ayant pu s'exprimer lors de cette séance afin de pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour.

Mise à jour de l'Arrêté Préfectoral de composition du Comité de Pilotage

Présentation de Mme POTIN (Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes) (cf. Diaporama).

Présentation du projet d'extension du site

Présentation de M. SALLES (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) (cf. Diaporama). Présentation en deux parties : les extensions ciblées sur certaines prairies de fauche pour la Serratule (demandées par l'Europe => portage Etat) et les autres propositions d'extension pour des habitats/espèces à enjeu du DOCOB (non demandées par l'Europe, mais pouvant être prises en compte si les acteurs locaux le souhaitent, pour augmenter les possibilités d'actions et de financements).

M. ALLIER insiste sur l'importance d'engager une concertation avec les agriculteurs dont les parcelles sont concernées par l'extension du site Natura 2000.

M. SALLES expose la volonté de l'Etat de rencontrer les exploitants. Le président de Copil du site de Céüse a demandé que la démarche soit de rencontrer les syndicats agricoles au préalable des rencontres avec les agriculteurs.

Mme LANTEAUME propose de rencontrer les élus de l'Epine et les agriculteurs locaux ; les représentants syndicaux seront également conviés à cette réunion. M. ALLIER, adjoint au Maire de L'Epine approuve cette décision car il ne conçoit pas qu'il puisse en être autrement. Mme LANTEAUME propose d'aller voir cette espèce lors d'une visite sur le terrain avec les agriculteurs et les élus des communes concernées par le site Natura 2000 du Buëch.

Mme POTIN explique que deux contrats Natura 2000 ont été signés avec l'ONF afin de réaliser des travaux de fauche et de débroussaillage en faveur de la Serratule à feuille de chanvre d'eau dans le site Natura 2000 "Dévoluy-Durbon-Charance-Champsaur". Elle propose qu'une visite de terrain de l'actuel contrat soit organisée pour les membres du comité de pilotage et les agriculteurs concernés par l'extension des sites pour la Serratule. Dans ce secteur une MAEC a également été signée avec un exploitant agricole afin de

favoriser le maintien de cette plante.

M. BARBERO argumente autour de l'importance de conserver les prairies naturelles (soutien à l'apiculture grâce aux fleurs mellifères, soutien à l'agriculture grâce au maintien des insectes pollinisateurs, etc.). Ce territoire a la chance d'avoir conservé cette espèce grâce à des pratiques agricoles locales qui ont permis son maintien. Il est important de mobiliser les élus pour conserver ce patrimoine qui se perd ailleurs. La diversité écologique de ces pelouses se réduit à cause d'intrants génétiques (plantes qui s'hybrident entre espèces sauvages et cultivars). Il est motivé pour cette démarche d'extension et se propose de venir avec ses confrères du CBNA pour voir les milieux de prairies de fauche et de plantes mellifères. La conservation de la Serratule à feuille de Chanvre d'eau (*Klasea lycopifolia*) permet de conserver une cohorte d'espèces de plantes mellifères et de la biodiversité associée. Il faut avoir un esprit de développement durable.

M. Adrien GAUTIER demande si l'agriculteur refuse de contracter une MAEC sur sa parcelle, si cela entraîne une exclusion de la future extension Natura 2000 ou non.

M. SALLES explique que si l'agriculteur souhaite faire une MAEC, sa demande de financement a plus de chances d'être retenue s'il est en site Natura 2000. A l'inverse, si l'agriculteur ne souhaite pas faire de MAEC, cela ne devrait pas induire un retrait du zonage Natura 2000, qui ne doit tenir compte que des seuls critères scientifiques.

M. Adrien GAUTIER demande quelles seront les aides accordées et pourquoi sur le site de Céüse les agriculteurs ne seront pas associés dès le départ. M. SALLES explique que cela découle de la demande du président du Copil d'aller d'abord rencontrer les syndicats puis les exploitants.

M. FIQUET ajoute qu'une synthèse des avantages/inconvénients sera présentée lors du groupe de travail envisagé en septembre avec les syndicats agricoles. Il rappelle que si extension il y a, elle ne se fera pas avant 2020, donc pour les MAEC et autres aides, ce seront les règles de la nouvelle PAC qui s'appliqueront.

M. DOUCENDE demande si des rapprochements de sites sont prévus et qu'il se met à disposition si des autres secteurs peuvent être proposés.

M. COSSON revient sur l'ajout de petits cours d'eau au site Natura 2000 « le Buëch ». La ripisylve est un enjeu fort pour les Chauves-souris et ce d'autant plus lorsqu'elle relie des secteurs de grandes parcelles agricoles aux montagnes. En effet, à la belle saison les Chauves-souris se nourrissent au-dessus des rivières et à l'automne elles ont besoin de longer ces corridors pour rejoindre les cavités d'hivernage situées dans les montagnes. Il faut maintenir le lien entre ces zones pour conserver durablement les Chauves-souris.

M. BARBERO rappelle que la définition des enveloppes et la connexion des chevelus a été difficile à valider lors de la création du site.

Mme GAND demande aux élus quelle démarche ils souhaitent voir être entreprise dans l'animation du site Natura 2000.

M. SALLES propose un groupe de travail orienté sur les extensions en invitant les communes et les usagers.

M. SCHULER demande s'il existe un choix possible. M. SALLES précise que pour la Serratule, il y a un risque de contentieux avec l'Europe donc les marges de négociation sont limitées mais pour les autres espèces la discussion est ouverte.

M. SCHULER demande qu'un article soit rédigé pour que les avantages et contraintes soient explicités.

M. ALLIER a le sentiment qu'on lui impose une extension et indique que les points affichés sont des points de présence que l'on voit depuis la route et doute des inventaires réalisés par le CBNA.

M. MARTINEZ revient sur les cartes précédemment affichées et faire remarquer que de nombreux autres secteurs ont été prospectés sans succès d'observation de la Serratule.

M. SALLES confirme que les inventaires réalisés par les botanistes du CBNA sont très complets. Les cartes présentent une image relativement exhaustive des stations existantes. La rareté des stations reflète la rareté de l'espèce.

Mme VASSAS informe qu'une carte améliorée sera mise dans le compte-rendu et que les diaporamas seront mis en ligne sur le site Internet du SMIGIBA.

M. Adrien GAUTIER s'enquiert de savoir si l'extension autour de la Serratule est déjà actée. Les services de l'Etat indiquent que les secteurs ne sont pas encore définitivement figés. M. Adrien GAUTIER demande donc que dans ce cas, l'extension se limite aux points de présence avérée.

M. FIQUET rappelle que ce sont les pratiques agricoles qui permettent la présence de la Serratule et que donc si elle est présente, il suffit de continuer les pratiques mises en œuvre actuellement sur les parcelles qui l'abritent.

M. Adrien GAUTIER précise que la culture de la lavande s'implante de plus en plus dans le secteur de L'Epine.

M. BARBERO précise que la lavande n'est pas cultivée en remplacement des prairies de fauche car les sols nécessaires aux lavandes n'ont pas les mêmes caractéristiques que ceux nécessaires aux prairies de fauches. Donc cela ne devrait pas être incompatible.

M. FIQUET demande que les besoins et attentes des élus soient remontés aux services de l'Etat afin de garantir la bonne tenue de la concertation autour de l'extension du site Natura 2000.

M. SALLES propose un groupe de travail en septembre. Mme LANTEAUME propose une visite sur site pour voir la Serratule et expliciter un Contrat Natura 2000 ou une MAEC en lien avec cette plante. La période la plus propice est de mi-juin à mi-juillet, période où la Serratule est en fleur. Cela serait également l'occasion de rencontrer l'agriculteur de Gaspardon pour avoir son retour d'expérience sur la MAEC contractualisée pour la préservation de cette fleur.

Mme LANTEAUME clôture la séance à 12h.

Addendum :

Le Conservatoire Botanique National Alpin, a réalisé, en juin 2018, une prospection de vérification de la présence de la Serratule à feuille de chanvre d'eau dans les parcelles où sa présence avait déjà été identifiée lors des précédents inventaires. Les résultats de cette prospection indiquent que les parcelles abritant de la Serratule, mentionnées sur les cartes présentées lors du Comité de Pilotage, hébergent toujours cette espèce (cf. diaporama joint au compte-rendu).